

**REPONSE DE  
MONSIEUR PAUL GIACOBBI  
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR  
MADAME JOSETTE RISTERUCCI  
AU NOM DU GROUPE  
« ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE»**

**OBJET : Délais d'attribution et de versement des subventions dans le secteur culturel**

Madame la conseillère,

Votre question relative au traitement des demandes de subvention relevant des secteurs de la culture et du patrimoine pose d'une part le problème de l'adéquation des calendriers budgétaires des collectivités publiques avec celui des structures qu'elles soutiennent et d'autre part celui de l'économie de ces secteurs.

S'agissant du premier point, depuis notre arrivée, nous nous efforçons de faire en sorte que le budget primitif de notre collectivité soit voté avant le début de l'exercice ; ainsi, dès le début de l'année, les dossiers complets peuvent être examinés par les instances habilitées.

Toutefois, il est difficile pour les structures privées, de présenter un dossier complet, constitué notamment des bilans financiers, avant fin mars. Aussi ai-je pris le soin d'augmenter le nombre de structures conventionnées pluri annuellement ; le dispositif de conventionnement en cours au sein de notre collectivité permettant, entre autre, de mandater dès le vote du budget 50% de la subvention prévue pour l'exercice en cours et résorbant de facto les difficultés de trésorerie que peuvent connaître les acteurs.

Au-delà de ce dispositif, je vous proposerai dès la rentrée d'examiner plusieurs propositions de conventionnement présentant un intérêt remarquable mais ne pouvant recevoir de concrétisation dans le cadre des règlements d'aides existants.

Par ailleurs, je m'attache, dans le cadre de la nécessaire refonte des règlements existants à définir des modalités de soutien plus en phase avec la réalité des structures culturelles et patrimoniales ; l'élargissement du champ de soutien, l'instauration de comités techniques et la mise en place d'un calendrier réaliste d'examen des dossiers sont des pistes à explorer.

Enfin, s'agissant de l'organisation de notre collectivité et plus particulièrement des circuits de décision et de liquidation des engagements, dans une logique de rationalisation et de simplification, j'entends apporter les modifications nécessaires aux procédures en vigueur afin de fluidifier et raccourcir les délais de traitement des affaires dont nous avons la charge.

Concernant le second point, vous connaissez mon intérêt profond pour les secteurs de la culture et du patrimoine dont j'ai conservé la charge. Je connais les logiques économiques inhérentes à ces domaines et, dans le cadre des concertations que j'ai initié, notamment avec le CESC, j'ai pu parfaire ma connaissance de ces domaines.

Conscient des enjeux, à ce jour, j'ai proposé au conseil exécutif d'examiner 80% des demandes de financement qui nous ont été adressé.

Toutefois, le traitement de ces projets, aussi intéressants soient-ils, ne doivent pas nous faire perdre de vue notre rôle de « chef de file » ; aussi, j'entends, notamment dans le cadre de la conférence de coordination des collectivités locales insulaires, faire en sorte que nos partenaires, et particulièrement les communes et les conseils-généraux, se réapproprient les projets porteurs de développement culturel, patrimonial et donc social et économique.

Je vous remercie.